

PCGMR 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2023

Numéro	MESURES	SECTEURS D'INTERVENTION			RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEUR S (•)					ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
		Résidentiel	ICI	CRD	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres			
Orientation 1 : Tendre vers l'élimination du déchet ultime seulement, et ce, dans une perspective d'économie circulaire												
1	Poursuivre les campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source, le gaspillage alimentaire, l'herbicyclage et le zéro déchet	•			•	•	•	◊		2023-24	En continu	
2	Développer ou maintenir les programmes existants de subvention à l'achat (couches lavables, produits d'hygiène féminine, composteurs domestiques, lames déchiqueteuses pour les tondeuses) et évaluer la possibilité d'en centraliser la gestion par une ou les deux MRC	•			•	•	◊	•		2023-24	Programmes en cours	
3	Relayer et vulgariser la réglementation nationale (ex: zéro déchet plastique 2023) et provinciale visant la restriction et la réduction des produits à usage unique tout en fournissant les informations sur les alternatives		•		•	•	•	◊		2025		
4	Collaborer à la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le volet «Économie circulaire»	•	•			•	•	◊	CC HR	2023-24	Sera complété en 2024	Piloté par la Ville de St-Jean-sur-Richelieu. Publication du Plan d'action en économie circulaire prévue à l'été ou l'automne 2024
5	Maintenir à jour et diffuser des listes d'entreprises de réemploi et de réparation sur le territoire des deux MRC	•	•	•	•	•	•	◊	•	2023-24	Mise à jour en continu	
6	Promouvoir des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: ventes de garage, magasins d'articles usagés, ateliers de réparation	•			•	•	◊	•	•	2025	En continu	
7	Aménager des espaces de réemploi pour les articles réutilisables dans les écocentres des deux MRC	•	•	•		•	•	◊	•	2025		
8	Favoriser l'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable dans les MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)		•		•	•	◊	•		2025		
9	Inventorier tous les lieux de dépôt et les liens internet des programmes de récupération de produits couverts par une responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les diffuser à la population et aux gestionnaires des ICI	•	•		•	•	•	◊		2023-24	Population: fait ICI: à venir en 2024	

10	Relayer les campagnes de RECYC-QUÉBEC et des OGD auprès des municipalités, des citoyens et des ICI	•	•					◆		2023-24	En continu	
11	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR (de façon annuelle ou plus fréquemment, au besoin)	•	•	•	•	•	•	◆		2025	Annuel	
12	Mener une analyse des besoins pour l'implantation d'un écocentre supplémentaire	•	•	•			◆	•	•	2025		
13	Établir une concertation avec d'autres MRC en Montérégie pour évaluer les besoins et les enjeux entourant l'élimination des déchets ultimes dans la région tout en procédant à une analyse des possibilités afin de réduire les distances à parcourir et les émissions de GES	•	•		•	•	•	◆		2025		

Orientation 2 : Bonifier l'offre de services en gestion des matières organiques sur le territoire des deux MRC

Objectif 2 : Favoriser l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI sur 100% du territoire d'ici 2025 et recycler 60% des MO d'ici 2026

Sous-objectif 2.1 : Assurer la récupération des résidus alimentaires et verts

14	Consolider l'implantation de la collecte des résidus alimentaires du secteur résidentiel (multilogements) et des ICI assimilables	•	•		•	•		◆		2023-24	En cours de réalisation	
15	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	•	•		•	•	•	◆		2023-24	En continu	
16	Mener un projet de sensibilisation et d'accompagnement à la gestion des MO auprès des écoles et des CPE		•					◆	CSSHR, CSSDGS, CPE, NFSB, RSB	2023-24	En cours de réalisation	
17	Accompagner les ICI non desservis par la collecte municipale pour l'implantation de systèmes de récupération des matières organiques dans leurs établissements		•					◆	CCIHR, CLDJDN	2025		

Sous-objectif 2.2 : Recycler 100% des boues municipales

18	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées lorsque leur qualité le permet	•	•		•	•	◆			2023-24	En continu	
19	Réaliser une étude sur l'implantation d'un programme de gestion des boues de fosses septiques, sous la responsabilité des MRC, dans les municipalités qui n'ont pas de règlement à cet effet ou pour toutes les municipalités et, le cas échéant, déployer le programme	•	•		◆	◆	◆			2026		

Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI

Objectif 3 : Informer, encourager et soutenir les initiatives des ICI

Sous-objectif 3.1 : Faciliter le partage de connaissances et de ressources

20	Planifier des activités d'ISÉ et d'animation sur les thématiques GMR pour les différents partenaires et associations sectorielles		•					◆	CCIHR, UPA	2023-24	Automne 2024	
21	Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)		•					◆	CCIHR	2025		
22	Collaborer aux initiatives d'économie circulaire comme celui de la symbiose industrielle du Haut Richelieu et les Complices alimentaires des Jardins-de-Napierville		•		◆	◆	•	•	CCIHR et autres	2023-24	En continu	La Symbiose Haut-Richelieu a été lancée en mai 2023.
23	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi des pratiques GMR des ICI (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)		•		•	•	•	◆	CCIHR	2025		
24	Proposer des mesures ciblées pour faciliter la récupération des matières pour des secteurs spécifiques (restauration, commerces de détail, bureaux, etc.)		•					◆	CCIHR	2026		
25	Informar les ICI des modalités d'accès aux écocentres et les inciter à adopter les bonnes pratiques de tri et d'utilisation de l'écocentre ou d'autres lieux de récupération en fonction des matières et des quantités		•					◆	CCIHR	2025		
26	Sensibiliser à l'élimination des invendus dans les commerces et les industries et rechercher des débouchés pour ces matières (réemploi ou valorisation)		•					◆	CCIHR	2025		
27	Inventorier les outils, les guides et les ressources à l'intention des ICI, les adapter et, le cas échéant, les diffuser		•					◆	RECYC-Q., Organismes GMR	2025		
28	Transmettre annuellement un avis officiel à tous les occupants de locaux commerciaux et industriels concernant la GMR (objectifs, ressources à disposition)		•				◆	•		2023-24	1er avis en juin 2024	

29	Inclure dans les règlements d'urbanisme l'obligation de disposer de l'espace nécessaire aux équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les nouveaux bâtiments			•	•	•	◆	•		2025		
30	Évaluer l'opportunité de procéder à des appels d'offres de collecte des matières résiduelles communs pour les entreprises regroupées dans les parcs industriels			•	•	•	•	◆		2026		
31	Identifier les événements des associations d'ICI (CCIHR, UPA, Société de développement, etc.) où il est possible d'offrir des conférences, des formations ou des séances d'information en GMR			•				◆	CCIHR, UPA, etc.	2025		
32	Améliorer les connaissances sur la GMR des ICI par le biais des organismes à vocation économique			•				◆	CCIHR, CLD, JDN, Nexdev	2025		

Orientation 4 : Favoriser le recyclage des résidus de CRD

Objectif 4 : Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2028

Sous-objectif 4.1 : Améliorer la récupération des résidus de CRD

33	Établir et maintenir à jour un registre des entreprises de gestion des résidus de CRD en Montérégie, par catégories de matières			•	•	•	•	◆		2023-24	Élaboration d'un premier jet au 4e trimestre de 2024	
34	À l'émission des permis de bâtir/rénover/démolir, remettre une fiche d'information ou un guide sur les meilleures pratiques ainsi que les lieux autorisés de gestion des résidus de CRD			•	•	•	•	◆		2023-24	Début 2025	En lien avec les projets menés par RECYC-QUÉBEC et l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
35	Exiger des informations sur la gestion des résidus avec la demande de permis et/ou des preuves de disposition conforme			•	•	•	◆	•		2027		
36	Inclure aux devis des travaux municipaux l'obligation de disposer des résidus dans un centre de tri de résidus de CRD autorisé			•	•	•	◆	•		2027		
37	Participer à des projets innovants en récupération des résidus de CRD (ex: suivi des matières)			•	•	•	•	◆	•	2025		
38	Identifier des projets potentiels de déconstruction responsable pour les municipalités et les entrepreneurs; accompagner, relayer l'information utile			•	•	•	•	◆		2026		
39	Relayer les outils/Guide de gestion des débris après sinistres (diagnostic, plan)	•	•	•			•	◆		2026		